Crif
Marseille Provence

Prix Serge Klarsfeld

Concours d'éloquence

Requérir contre la haine, défendre la dignité

Accompagner les candidats dans la recherche des textes

Note de méthode à l'intention des professeurs référents

Session 2026-2027

Ce que l'on attend des candidats

Personne n'attend d'un élève de troisième ou de terminale qu'il maîtrise le droit pénal. Ce qui est évalué, c'est sa capacité à trouver deux ou trois textes pertinents, à les citer exactement et à les appliquer aux faits de son affaire ou aux termes de son sujet. Nul n'est censé lire en totalité le corpus de référence joint à cette note.

Les trois questions, dans cet ordre

Que s'est-il passé ? Faites d'abord établir les faits, dépouillés de tout jugement. « Il a publié un montage sur un compte accessible à tous, vu plusieurs milliers de fois » est un fait. « C'est scandaleux » n'en est pas un. Les élèves commencent presque toujours par l'indignation ; le droit, lui, exige la description.

Sous quel texte ces faits tombent-ils ? C'est l'étape décisive, celle que fait un procureur. L'élève cherche le texte qui correspond, puis vérifie que **chaque** condition posée par ce texte se retrouve dans les faits. Si le texte exige que les propos soient publics, où est la publicité ? S'il vise une contestation, où est la contestation ? Un fait qui manque, et la qualification tombe.

Que prévoit la loi ? Quelle peine est encourue, et qui peut saisir le tribunal ; la victime, le ministère public, une association ?

Les quatre pièges les plus fréquents

- **L'article qui n'existe plus.** Les numérotations changent au fil des réformes, et beaucoup de sites reproduisent des textes périmés. Sur Légifrance, faites vérifier la mention « Version en vigueur au… ».
- **La confusion entre injure, diffamation et provocation.** L'injure est une expression outrageante qui n'impute aucun fait précis ; la diffamation impute un fait précis ; la provocation appelle à la haine, à la discrimination ou à la violence. Trois textes différents, trois raisonnements différents.
- **La peine encourue prise pour la peine demandée.** Un réquisitoire qui réclame systématiquement le maximum prévu par la loi se discrédite. Requérir, c'est proportionner.
- **L'empilement.** Deux articles bien appliqués valent mieux que dix cités. Le jury mesure la justesse, pas le volume.

Où chercher

Légifrance pour les textes français, en recherchant par mots-clés dans les codes et les lois. Le site du Conseil constitutionnel et la base HUDOC de la Cour européenne des droits de l'homme pour les décisions. Faites noter à l'élève la référence complète de ce qu'il cite : il en aura besoin à l'oral, et cela l'oblige à retourner à la source plutôt qu'à un résumé.

Le cas des plaidoiries sur un thème

Un sujet comme « Pourquoi le négationnisme n'est-il pas une opinion comme les autres ? » ne se traite pas uniquement par des articles de loi. Une décision de justice, un épisode historique, un témoignage y valent souvent davantage. Le barème récompense la pertinence des références, quelle que soit leur nature.

Trois à cinq minutes

C’est très court. Une idée directrice, deux ou trois arguments, un exemple par argument, une citation de texte — pas cinq. Les candidats qui échouent sont presque toujours ceux qui ont voulu tout dire.

Rassurez vos élèves

Le règlement prévoit que l’aisance oratoire est valorisée comme un atout, mais que son absence n’est pas pénalisée au-delà des points prévus. Un candidat ému dont le propos est construit et argumenté ne sera pas désavantagé : l’argumentation compte pour huit points sur vingt, soit le double de chacun des autres critères.